

**Communiqué de presse – 25 mars 2021**

**BAC 2021**  
**Action & Démocratie porte le contrôle continu  
devant le Conseil d'État**

Action & Démocratie/CFE-CGC a déposé un recours contre le décret du gouvernement supprimant les épreuves de spécialité au baccalauréat au profit des moyennes trimestrielles dans les enseignements concernés.

Alors qu'il suffisait de reporter la tenue de ces épreuves, le ministère choisit de changer les règles à quelques semaines des échéances avec une désinvolture révélatrice du peu de cas accordé à la valeur certificative de l'examen qu'il s'est employé à dévaloriser depuis trois ans.

Ce décret porte atteinte au principe d'égalité et au caractère national de l'examen en donnant un coefficient considérable à des notes dont la composition et la valeur sont très variables d'un établissement à l'autre, voire d'un professeur à l'autre. Il contient des dispositions qui ont une portée rétroactive. Il permet, contre la réglementation en vigueur, qu'un membre de jury puisse examiner ses élèves de l'année en cours. Il ôte toute valeur d'examen à ce qui n'en porte plus que le nom en étant désormais obtenu en grande partie par contrôle continu. Il expose les professeurs à d'incessantes pressions afin qu'ils délivrent des notes permettant de « réussir » sans refléter forcément la réalité du niveau scolaire.

Considérant l'urgence de la situation et l'importance des enjeux, le Conseil d'Etat a décidé de juger le référé en suspension déposé par Action & Démocratie à la séance de jugement du 2 avril 2021 à 15H00.

A&D démontre une fois de plus qu'il est le syndicat qui œuvre concrètement à la défense des métiers de l'éducation et de l'intérêt authentique de nos élèves ainsi qu'à la promotion d'une école qui ne se contente pas de rester ouverte mais qui instruit vraiment !

